



**Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
Services des Procédures Environnementales**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Concession de plages sur le littoral de la
commune de LEGE-CAP-FERRET**

Une enquête publique est prescrite **du lundi 06 novembre 2017 au mercredi 06 décembre 2017 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande de concession de plages naturelles, pour une durée de 12 ans, sur un linéaire de 1110 m du littoral de la commune de Lège-Cap-Ferret, concernant 4 plages océanes et 3 plages intra-bassin.

Le demandeur de la concession est : La Mairie de Lège-Cap-Ferret 79 avenue de la mairie -33 950 Lège-Cap-Ferret. Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Mme Aurélie DELABRE tél : 05.56.03.84.00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera mis à disposition du public à la Mairie de Lège-Cap-Ferret aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Il sera également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le public pourra faire part de ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition à la mairie de Lège-Cap-Ferret. Il pourra également les transmettre par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la Mairie de Lège-Cap-Ferret, à l'attention du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur M. Marc JAKUBOWSKI, Docteur en Géochimie, se tiendra à la disposition du public à la **Mairie de Lège-Cap-Ferret** pour recevoir ses observations :

- lundi 06 novembre 2017 de 09h00 à 12h00
- mardi 21 novembre 2017 de 09h00 à 12h00
- lundi 27 novembre 2017 de 09h00 à 12h00
- mercredi 06 décembre 2017 de 09h00 à 12h00

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Lège-Cap-Ferret et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales, 2 rue Jules Ferry Bordeaux ainsi que sur le site internet de la Préfecture: www.gironde.gouv.fr.

Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande de concession.